



Assemblée primaire du 09 décembre 2009

Extrait p.-v. de l'assemblée

Le Président ouvre l'assemblée primaire du budget 2010 et souhaite la bienvenue à la cinquantaine de personnes présentes et les remercie d'être venues si nombreuses.

Point 3. Modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et avenant, Règlement des résidences secondaires d'Arbaz (RRA)

• **Présentation**

Le Président présente et commente à l'assemblée la modification partielle du RCCZ et tous les articles du RRA...

• **Approbation**

Chaque article du RRA est ensuite soumis au vote de l'assemblée

- Article 1, accepté, une abstention
- Article 2, accepté
- Article 2, accepté
- Article 3, accepté
- Article 4, accepté
- Article 5, accepté
- Article 6, accepté
- Article 7, accepté
- Article 8, accepté
- Article 9, accepté, 3 avis contraire
- Article 10, accepté
- Article 11, accepté
- Article 12, accepté, une abstention
- Article 13, accepté
- Article 14, accepté

COMMUNE D'ARBAZ



- Article 15, accepté
- Article 16, accepté
- Article 17, accepté
- Article 18, accepté
- Article 19, accepté
- Article 20, accepté
- Article 21, accepté

La modification partielle du RCCZ et l'ensemble de l'avenant, le RRA, sont acceptés à la majorité des personnes présentes, 2 personnes s'opposent et 3 s'abstiennent.

Arbaz, le 19 janvier 2010.

Commune d'Arbaz

Le Président
Vincent REBSTEIN

Le Secrétaire
John TORRENT